



PRIX D'EXCELLENCE POUR LA RELÈVE

Prix décerné par l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Révisé le 2 juin 2023

Le Prix d'excellence pour la relève est décerné à un pharmacien ou à une pharmacienne qui s'est particulièrement démarqué au cours de ses premières années de pratique.

ADMISSIBILITÉ

- ▶ Le candidat¹ doit être un membre actif de l'A.P.E.S.
- ▶ Il doit avoir terminé ses études de 1^{er} cycle en pharmacie² ou l'équivalent dans les sept (7) dernières années et avoir exercé au moins trois (3) ans et au plus cinq (5) ans en pharmacie d'établissement de santé.
- ▶ Au moment de poser sa candidature, il doit exercer la pharmacie en établissement de santé principalement.
- ▶ Les membres du conseil d'administration, à titre individuel, ne peuvent être mis en candidature.
- ▶ Les anciens membres du conseil d'administration ne peuvent soumettre leur candidature au cours d'une période de douze mois suivant la fin de leur mandat d'administrateur.
- ▶ Les administrateurs, en cours de mandat, ne peuvent appuyer une candidature à un prix d'excellence.
- ▶ Ce prix ne peut être reçu qu'une seule fois en carrière.

MISE EN CANDIDATURE

Ce prix d'excellence vise les candidatures individuelles. Chaque dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- ▶ le formulaire de mise en candidature dûment rempli et :
 - signé par deux (2) membres actifs de l'A.P.E.S. qui appuient la candidature;
 - contresigné par le candidat;
- ▶ le curriculum vitae (CV) du candidat;
- ▶ le document de présentation du candidat;
- ▶ une (1) ou deux (2) lettres de recommandation (facultatif).

À noter : aucun autre document ne sera considéré pour l'évaluation de la candidature.

Les documents doivent être envoyés à l'A.P.E.S. par courriel en mentionnant le nom du prix. La réception de la candidature sera confirmée par courriel. Aucun document reçu après la date limite de dépôt des candidatures ne sera considéré.

La candidature soumise au Prix d'excellence pour la relève est valide pour un (1) an seulement.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

La date limite pour soumettre une candidature au Prix d'excellence pour la relève est fixée au 15 décembre de chaque année. Aucune prolongation de la période de mise en candidature ne sera accordée.

¹ Le masculin est utilisé simplement dans le but d'alléger le texte.

² Pour les pharmaciens ayant fait leurs études en pharmacie à l'étranger, la fin des études de 1^{er} cycle en pharmacie correspond à la date où le droit de pratique en pharmacie est accordé par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

SÉLECTION DU GAGNANT

Un comité de sélection est formé pour évaluer les candidatures. Ce comité est constitué de deux (2) anciens lauréats du prix et d'un membre du conseil d'administration de l'A.P.E.S.

Le nom du gagnant sera présenté au conseil d'administration de l'A.P.E.S. pour information. Le gagnant sera avisé par téléphone et recevra, par la suite, une confirmation écrite. On lui fournira alors les détails de l'invitation à la cérémonie de remise des prix. Les personnes dont la candidature n'a pas été retenue seront avisées par courriel.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Engagement dans son milieu de pratique

(au sein de son établissement)

Critère	Exemples
Soins et services pharmaceutiques	Développement de nouveaux secteurs de soins, réorganisation de certains services, développement d'outils de pratique
Enseignement et recherche	Supervision de stagiaires ou de résidents, conférences, formation de professionnels de son établissement, animation de clubs de lecture, enseignement à des groupes de patient, collaboration à des projets de recherche
Gestion et affaires professionnelles	Participation à des comités, rédaction de protocoles, participation à l'évaluation du personnel technique, implantation de mesures de contrôle de la qualité

Engagement à l'extérieur de son milieu de pratique

(au Québec, au Canada et à l'international)

Critère	Exemples
Communications écrites	Publications dans <i>Pharmactuel</i> ou dans d'autres revues scientifiques
Communications verbales	Cours aux étudiants et résidents en pharmacie, professionnels de la santé ou autres professionnels, conférences scientifiques, présentation d'affiches scientifiques, conférences grand public, consultation pour des associations de patients
Participation aux activités de l'A.P.E.S. ou à celles d'autres organisations du domaine de la santé	Comité de formation continue de l'A.P.E.S., groupe de travail de l'OPQ

Appréciation globale du dossier

(Esprit d'équipe, leadership, rayonnement)

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas octroyer le prix si les membres considèrent que les candidatures proposées ne remplissent pas les critères d'évaluation.

DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant se voit remettre un chèque de 1000 \$.